

## Renouvellement de l'Accord triennal d'Intéressement Groupe et Local : les contrepropositions de FO pour un partage équitable des profits

- Dans un souci de « cohérence » la Direction souhaite, comme nous l'avions revendiqué en 2019, que les années à fort potentiel économique soit plus rémunératrices pour les salarié(e)s.
- La part locale serait maintenue, mais pour la part Groupe, la Direction entend ne plus adapter un copier/coller des 4 critères servant au calcul de la part variable (STIP/SIP) qui lui, reste inchangé.

### Maintien de la structure globale de l'intéressement

50%  
Part Groupe



50% Part Locale

- Pour le territoire France pour SEI/SEF
- Par entité juridique pour les autres filiales



Enveloppe de  
10%

Le montant global de l'intéressement peut atteindre au maximum 10% de la masse salariale, avec :

- 5% maxi sur des critères Groupe (1% Mini, 2,5% Cible, 5% Max)
- 5% maxi sur des critères Locaux (1% Mini, 4,0% Cible, 5% Max)

La participation et l'intéressement sont regroupés en une seule part variable collective et bénéficient ainsi des mêmes régimes d'abondement.

### Part Groupe : Principaux changements envisagés

Le Groupe souhaite ne conserver que 2 critères sur les 4 :

- ~~Croissance du CA organique~~
- ~~Génération de cash/liquidités~~
- EBIT A / CA
- Impact carbone (Sustainability Impact)

Le rendement de ces 2 critères multipliés entre eux donnerait le **taux d'Intéressement Groupe**.

Indicateur	Mini 2021	Cible 2021	Maxi 2021
Indice Schneider Sustainability Impact (1)	3,25	3,75	4,25
Taux de versement critère SSI	2,0%	2,5%	3,0%
EBITA ajusté / CA Groupe	0,60	1,10	1,60
Taux d'atteinte critère EBITA	50,0%	100,0%	190,0%
	2,0% x	2,5% x	3,0% x
Taux de paiement Part Groupe	50,0%	100,0%	190,0%
	= 1,0%	= 2,5%	= 5,0% (2)

#### Exemple :

SSI avec indice = 3,75 soit la cible (2,5%)  
x EBITA avec indice = 1,6 soit maxi (190%)  
= 2,5% x 190%  
= **Intéressement groupe à 4,75%**

(1) SSI : Schneider Sustainability Impact - Valeur de l'Indice SSI au 1<sup>er</sup> Trimestre 2021 = 3,38

(2) Limité à 5% maximum

**FO est confiant quant aux choix des critères envisagés, suivis à la loupe par les plus hautes instances du Groupe et sur lesquels celui-ci communique largement.**



Les négociations en cours ont permis de répondre partiellement à nos premières revendications :

1) Si un des 2 critères s'avère être à zéro ou même sous le Mini, le fait de les multiplier donnerait un taux d'intéressement à zéro : ce qui pour FO reste inacceptable !

1<sup>ère</sup> version :

A/ Matrice de combinaisons de résultats

	EBITA Ajusté / CA Groupe				
	Minimum non atteint	Minimum atteint	Target atteinte	Maximum atteint	Maximum dépassé
Minimum non atteint	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Minimum atteint	0,0%	1,0%	2,0%	3,8%	3,8%
Target atteinte	0,0%	1,3%	2,5%	4,8%	4,8%
Maximum atteint	0,0%	1,5%	3,0%	5,0%	5,0%
Maximum dépassé	0,0%	1,5%	3,0%	5,0%	5,0%

FO a revendiqué :

Si un critère ne permet pas de dégager de l'Intéressement, l'Accord doit prévoir une solution de repli pour que le critère positif offre une possibilité de rendement et éviter ainsi l'effet multiplicateur pervers.

FO a obtenu : la Direction a fait un pas vers nous en modifiant les valeurs au minimum afin d'inhiber l'effet d'un indicateur à zéro.

Version révisée :

A/ Matrice de combinaisons de résultats

	EBITA Ajusté / CA Groupe				
	Minimum non atteint	Minimum atteint	Target atteinte	Maximum atteint	Maximum dépassé
Minimum non atteint	0,0%	0,5%	1,0%	1,9%	1,9%
Minimum atteint	0,5%	1,0%	2,0%	3,8%	3,8%
Target atteinte	0,6%	1,3%	2,5%	4,8%	4,8%
Maximum atteint	0,8%	1,5%	3,0%	5,0%	5,0%
Maximum dépassé	0,8%	1,5%	3,0%	5,0%	5,0%

FO revendiquera encore d'améliorer les taux mini :

- 1 Pour le SSI, obtenir un meilleur équilibre, passer de : 0,6% à **0,75%** - 0,8% à **1%**
- 2 Pour EBITA Ajusté, passer de : 0,5% à **0,8%** - 1,0% à **1,5%** - 1,9% à **2,5%**

2) Une atteinte à la cible qui ne rapporte que 50% du Maximum !

FO revendiquera :

Comme cela est le cas pour la part locale, le paiement à 80% pour la part groupe (soit 4% d'Intéressement) du Maxi à l'atteinte des cibles ou à la combinaison de celles-ci.

A/ Matrice de combinaisons de résultats

	EBITA Ajusté / CA Groupe				
	Minimum non atteint	Minimum atteint	Target atteinte	Maximum atteint	Maximum dépassé
Minimum non atteint	0,0%	0,5%	1,0%	1,9%	1,9%
Minimum atteint	0,5%	1,0%	2,0%	3,8%	3,8%
Target atteinte	0,6%	1,3%	2,5%	4,8%	4,8%
Maximum atteint	0,8%	1,5%	3,0%	5,0%	5,0%
Maximum dépassé	0,8%	1,5%	3,0%	5,0%	5,0%

## Part locale SEI-SEF : maintien de la structure actuelle

Part locale 2021	Poids	Mini	Cible	Maxi
Performance France	40%	0,4%	1,6%	2,0%
Performance industrielle	40%	0,4%	1,6%	2,0%
Sécurité France	20%	0,2%	0,8%	1,0%
Résultat Part Locale	100%	1,0%	4,0%	5,0%

La structure actuelle, les taux mini / cible / maxi et les indicateurs de performance sont maintenus.

Seul l'indicateur Maxi de la croissance organique des Ventes a été relevé à 20% suite aux résultats du 1<sup>er</sup> trimestre à 21,9%.

FO a donc légitimement demandé de **baissier la cible maxi des Ventes de services** suite aux résultats du 1<sup>er</sup> trimestre (-2,4% pour indicateur Max à 10,25%) mais bizarrement cela ne s'applique qu'à sens unique !

**Toujours présents pour défendre la feuille de paie,  
FO revendiquera tous ces points légitimes pour l'intérêt des salarié(e)s  
et un partage équitable des profits !**

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez votre équipe locale FO

